

Examens et Covid : l'Université de Caen s'adapte

Malgré la forte dégradation de la situation sanitaire, l'Université de Caen Normandie, **« en accord avec les règles applicables dans l'enseignement supérieur et la recherche, fait le choix de maintenir un maximum de présentiel tant pour les examens que pour la reprise des cours »**.

Néanmoins, les consignes sanitaires ont fait l'objet de quelques ajustements. Ainsi, **« le port du masque est désormais obligatoire sur l'ensemble des campus, en intérieur comme en extérieur »**. Quant aux sessions d'examens, elles ne seront pas accessibles aux personnes **« cas contact sans vaccination ou avec une vaccination incomplète, ou diagnostiquées positives au Covid-19 quel que soit le statut vaccinal »**. Les candidats qui se trouvent dans cette situation devront se signaler à l'adresse suivante : coronavirus.signalement.etudiant@unicaen.fr

« Des épreuves de substitution seront mises en place au fur et à mesure », assure l'université. **« Ces sessions de substitution ne sont pas assimilables à une session de rattrapage. C'est bien une vraie deuxième « première chance » qui ne saurait pénaliser, par exemple, pour l'entrée dans des formations sélectives. »**

L'Université de Caen-Normandie rappelle également que des séances de vaccination sont programmées le 13 janvier, de 10 h à 14 h et de 15 h à 18 h, et le 23 février, de 10 h à 14 h et de 15 h à 18 h, sur le campus 1 (Aula magna), ainsi que le 20 janvier, de 10 h à 14 h et de 15 h à 18 h, sur le campus 2 (salle S3-037).

Contact. Renseignements à l'adresse suivante : www.unicaen.fr/journees-vaccination-campus/



Les examens à l'Université de Caen-Normandie sont maintenus en présentiel. Cependant, des séances de substitution seront programmées pour les candidats isolés pour cause de Covid-19. Archives Ouest-France